BIOGAS 2024 - Salon gaz renouvelable
Espagne, Valladolid – 1er et 2 octobre

NOM DE LA SOCIETE : _____

ADRESSE : _____

_____

Personne en charge du dossier : _____

Tél : _____ *site web : www.* _____

Mél : _____@ _____

Adresse de facturation + vos références comptables / commande ***(OBLIGATOIRE)*** *:*

_____

_____

Nous souhaitons exposer à BIOGAS 2024 au sein du Pavillon France organisé par EVOLEN et réservons la surface d'exposition ci-dessous :

BIOGAS - Valladolid 2024				
	Prix/HT ADHERENT	*Prix/HT NON-ADHERENT*	**TVA 20%**	***TOTAL TTC****
STATION DE TRAVAIL **1 comptoir, 1 tabouret,** **1 prise électrique, enseigne**	***€ 2 600***	*€ 3750*		**€**
Stand individuel décoré *Minimum 9 m² : surface, cloisons, enseigne société, revêtement sol, 1 table 3 chaises, 1 KM & inscription*	*Nous consulter*	*Nous consulter*	**€**	**€**

Signature du représentant + cachet de l'entreprise : **Date *:***

Date limite des inscriptions : 30 AVRIL 2024

Virement bancaire à l'ordre d'EVOLEN – 100 % à réception facture

Société Générale Courbevoie Entreprises
IBAN : FR76 30003 03829 00050173321 16
SWIFT / BIC: SOGEFRPP

EVOLEN - Chantal BURLOT – c.burlot@evolen.org – Tel: 01 47 17 60 68
Gaétan MANDAGOT - business@evolen.org

BIOGAS 2024 - Salon gaz renouvelable
Espagne, Valladolid – 1er et 2 octobre

Le SALON DEL GAS RENOVABLE – BIOGAS tiendra cette année sa quatrième édition. C'est un salon technologique, pour les professionnels, visant à promouvoir les opportunités commerciales parmi les entreprises liées au gaz renouvelable en Espagne.

Il se tient parallèlement de la 17e conférence internationale sur la Bioénergie organisée par l'Association Espagnole de la Biomasse (AVEBIOM), en collaboration avec comme partenaire technique l'Association Espagnole du biogaz (AEBIG).

Les pays de l'Union Européenne produisent près de 21 milliards de mètres cubes de biogaz et biométhane combinés. Cette production pourrait doubler d'ici 2030 et quintupler d'ici à 2050, et pourrait représenter en 2050 jusqu'à 40% de la consommation européenne de gaz de 2021.

De son côté, l'Espagne est l'un des pays européens avec le plus grand potentiel en biogaz et en biométhane. En effet, l'industrie agroalimentaire et l'élevage génèrent une grande quantité de déchets organiques. La feuille de route espagnole du biogaz, publiée en 2022, mise sur une production de biogaz de 10 TWh pour 2030, qui a été revue à 20 TWh dans le plan national énergie et climat.

L'édition 2023 du "Salon del gas Renovable », durant laquelle la France était l'invité d'honneur, a été un succès avec une quinzaine d'entreprises françaises présente sur le salon, dont 8 accompagnées par EVOLEN. Fort de ce succès, EVOLEN organise le pavillon France pour l'édition 2024, en vous proposant une station de travail, composée de :

- un comptoir haut,
- un tabouret,
- une prise électrique,
- 1 ou 2 badges exposant et l'enseigne société,

Vous pouvez aussi choisir un stand modulable et personnalisable, en fonction de votre budget et de vos besoins.

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

1/ PARTICIPATION - PAIEMENT

En signant le bulletin d'inscription, la société exposante s'engage à payer à EVOLEN la totalité TTC de la prestation commandée incluant, selon l'option choisie, tous les frais de surface et de décoration, hors frais annexes décrits dans le paragraphe 3.

La société exposante s'engage à régler la totalité de la commande à EVOLEN. *La société bénéficie du tarif adhérent EVOLEN, si elle est à jour du règlement de sa cotisation 2024.*

La société exposante s'engage à respecter sans réserve le règlement et les conditions générales des organisateurs, notamment les dispositions relatives à la date et au lieu de l'exposition et aux évènements de force majeure. EVOLEN ne saurait être tenu pour responsable, en aucune manière, sur des questions relevant de la décision des organisateurs, y compris sur des changements de date ou de lieu de l'exposition.

2/ ANNULATION - REMBOURSEMENT

La société exposante peut annuler, par écrit, la prestation commandée jusqu'au 31 mai 2024. Dans ce cas, les paiements effectués seront remboursés, déduction faite d'un forfait de 25% TTC qu'EVOLEN conservera au titre de ses frais de gestion.

Si EVOLEN reçoit l'annulation écrite après le 31 mai, la société exposante restera redevable de la totalité TTC de la prestation commandée et aucun remboursement ne sera effectué par EVOLEN.

En cas de non-règlement du solde exigible par la société exposante dans le délai stipulé ci-dessus, celle-ci perdra son droit à exposer et à tout autre service associé. EVOLEN pourra remettre en vente la surface initialement réservée. Aucun remboursement des sommes versées ne pourra être réclamé à EVOLEN.

Aucun remboursement ne pourra être réclamé par la société exposante pour une non-occupation de son stand, quelle qu'en soit la raison.

3/ AUTRES CONDITIONS

Les tarifs de réservation d'EVOLEN n'incluent pas les autres frais liés à l'exposition tels que : voyage, *visa, hébergement, mobilier supplémentaire, branchement et consommation électriques, transport des marchandises, frais personnels, téléphone/wifi, frais d'inscription au catalogue des organisateurs, taxes douanières, emballages vides/déchets, etc.*

4/ AMENAGEMENT – DECORATION DU PAVILLON FRANCE ET DES STANDS

Les stands seront livrés propres à la société exposante à l'ouverture officielle de l'exposition.

5/ ASSURANCE

Chaque société exposante est tenue d'assurer son personnel, son propre matériel et ses documentations d'exposition, avant/pendant/après l'exposition, contre tout dégât, perte, vol, incendie, explosion dommages accidentels et responsabilité civile.

Date limite des inscriptions : 30 AVRIL 2024

Chantal BURLOT – c.burlot@evolen.org – Tel: 01 4717 6068
Gaétan MANDAGOT - business@evolen.org